

EVÈNEMENT CONJOINT ORÉE ET COMITÉ 21 REPORTING ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS

BILAN ET PERSPECTIVES

SAF Agri'Idées

17 novembre 2015



ORDRE DU JOUR

► Introduction des présidents

Patricia SAVIN, Présidente d'[ORÉE](#) et Gilles BERHAULT, Président du [Comité 21](#)

► Présentation du contexte des études

Anne GUILLOU, Sous-directrice de l'intégration des démarches de développement durable par les acteurs économiques, [CGDD / MEDDE](#)

► 1e partie :

Animée par Catherine DECAUX, Déléguée Générale du [Comité 21](#)

• **Présentation des résultats de la troisième année d'application du dispositif français de reporting extra-financier d'ORÉE**

Benjamin PERDREAU, Chef de Produit, Département Innovation et Développement, [AFNOR Certification](#)
Camille SAINT JEAN, Chargée de mission Reporting RSE et Economie Circulaire d'[ORÉE](#)

• **Présentation des résultats de l'étude du Comité 21 sur les collectivités**

Elise GAUTIER, Responsable prospective et développement, [Comité 21](#)

► 2e partie : Tables rondes autour de 3 focus illustrées par des témoignages d'entreprises et de collectivités

Animée par Nathalie BOYER, Déléguée Générale d'[ORÉE](#)

► Echanges et questions



INTRODUCTION DES PRÉSIDENTS

Patricia SAVIN, Présidente d'ORÉE et
Gilles BERHAULT, Président du
Comité 21



ORÉE, association multi-acteurs, créée en 1992

Réflexion commune sur les meilleures pratiques environnementales à l'échelle des territoires

3 priorités d'actions pour une dynamique environnementale au service des territoires



Biodiversité et économie

Economie circulaire



2013-2015

Engagement
reconnu



STRATÉGIE
NATIONALE POUR LA
BIODIVERSITÉ



Reporting RSE /Ancrage local des entreprises

Des adhérents

Entreprises,
collectivités,
organismes
professionnels,
associations,
personnalités
qualifiées...

Un réseau

Pour échanger,
coopérer,
formuler des
propositions,
expérimenter des
solutions
concrètes...

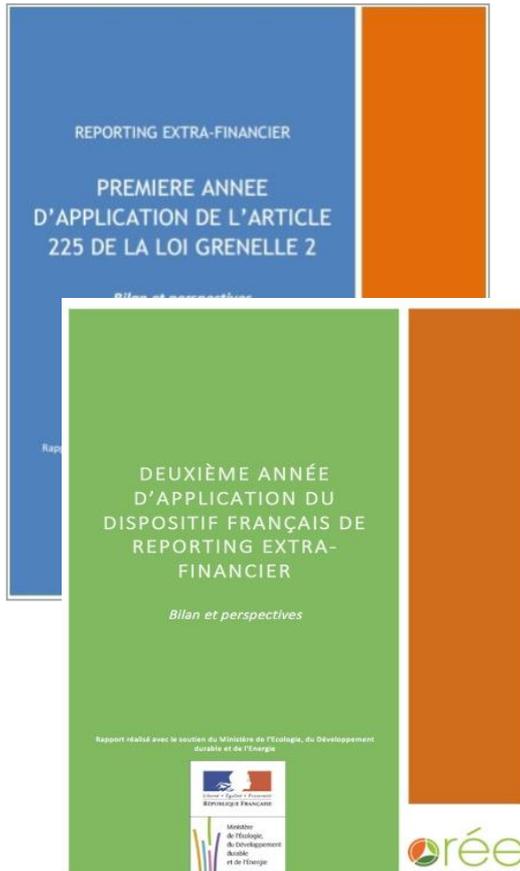
Des outils opérationnels et collaboratifs

Guides,
plateformes,
publications...

Des services aux adhérents

Groupes de
travail, clubs
métiers, veille,
mise en réseau,
valorisation et
échange de
bonnes pratiques,
expertise, relai
des intérêts au
niveau
institutionnel...

LES TRAVAUX D'ORÉE SUR LE REPORTING RSE



- **GT Reporting RSE, sous la présidence de Daniel Baumgarten**
- **GT Ancrage local, sous la présidence de Caroline Alazard**
- **Participation à la Plateforme Nationale RSE (ORÉE est membre titulaire)**
- **En 2013** : Elaboration du Rapport-bilan de la première année d'application de l'article 225 du Grenelle 2 relatif aux obligations de reporting social, environnemental et sociétal des entreprises
- **En 2014** : Elaboration du deuxième bilan d'application du reporting extra financier



PROCHAINS ÉVÈNEMENTS

26 novembre	Conférence « Climat, océans et biodiversité » à l' Aquarium de Paris dans les jardins du Trocadéro
2 décembre	Cérémonie de remise des Trophées Solutions Climat au Bourget (Galerie des solutions)
4 décembre	Winners Conference au Grand Palais (Solutions COP21)
7 décembre	Plateau TV « Menaces sur la biodiversité : l'homme pourra-t-il s'adapter ou faut-il d'urgence engager des mesures d'atténuations ? » au Bourget (espace Club France Développement Durable - Générations Climat)
10 décembre	Agora « Déplacés climatiques et environnementaux : quels enjeux juridiques ? Quelles problématiques ? » et atelier « Economie circulaire et climat » au Grand Palais (Solutions COP21)
11 décembre	Side Event « Biodiversité et Climat » au Bourget (Espace Générations Climat)



LIVRABLES ASSOCIÉS À LA COP21

Climat et Biodiversité : Enjeux et pistes de solutions



- Interdépendance du climat et de la biodiversité
- Retours d'expériences et témoignages d'experts
- Propositions de pistes de solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique bénéfiques aussi pour la préservation de la biodiversité

Économie circulaire et climat : quelles applications ?



- Entrées thématiques qui concernent tous les acteurs : déchets, énergie, eau, transports, agriculture, aménagement et gestion de la ville
- Echanges de bonnes pratiques pour inspirer entreprises et collectivités

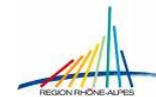
Le Comité 21 : près de 500 organisations et collectivités adhérentes



LA POSTE



SANOFI



127

Entreprises et fédérations professionnelles



102 associations

Charte d'engagement
du Comité 21 avec ses adhérents

188 collectivités, services d'Etat, organismes rattachés

16 personnalités

31 établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation

3 membres de droit



Du global au local, de la réflexion prospective à l'action collective : une action à 360°

Stratégie DD
des
organisations

Des rendez-vous « Tous concernés » autour de thèmes d'actions et méthodologies communes

Une boîte à outils en ligne et un accompagnement personnalisé sur les stratégies de développement durable : Agenda 21, RSO

Territoires
durables

La valorisation des actions collectives exemplaires en région (étude sur les politiques publiques locales de la RSE, rendez-vous décentralisés)

Prospective

Des notes de décryptage sur :

- la valeur ajoutée des démarches de développement durable
- la réforme territoriale
- bien-être et développement durable : de la mesure à l'action

Coopération
internationale

La mobilisation collective dans les grands rendez-vous internationaux : du Sommet de Johannesburg à la COP22 (avec le Club France DD)

Retrouvez le Comité 21 pendant la COP 21 !

4 au 10 décembre : - Espace Comité 21/Club France DD

- Des acteurs en action ! 54 mini-conférences et 25 ateliers
- Le Défi Citoyen : une plateforme web pour adopter des écocgestes en faveur du climat « jemengagepourleclimat »

4 décembre Lancement de la revue des Solutions climat en Pays de la Loire Agora– 14h-14h45 (Comité 21 Pays de la Loire)

5 décembre Colloque « Guerre, Paix et Climat : les conflits climatiques seront-ils ceux de demain ? Auditorium – 14h00-18h30

6 décembre

- La Déclaration des droits de l'Humanité : Présentation par Corinne Lepage, avocate, ancienne ministre de l'environnement et Bettina Laville, fondatrice du Comité 21 - Agora – 16h15-17h00
- L'influence de l'homme sur le climat - Conférence – 13h à 14h50

7 décembre- Lancement officiel de l'ouvrage collectif « Quelles solutions face au changement climatique ? » Agora - 11h15

9 décembre : Rencontre Sociales de Paris Climat 2015 « Emploi, santé et précarité » - Comité 21 en partenariat avec FACE - Auditorium – 14h-17h

SOLUTIONS COP21 PARIS 2015

ACTIVITÉS LUDIQUES

DÉBATS & CONFÉRENCES

CONCERTS & PROJECTIONS

ŒUVRES ARTISTIQUES

DU 4 AU 10 DÉCEMBRE 2015 AU GRAND PALAIS

ENTRÉE LIBRE POUR LES JOUES

L'EXPERIENCE CLIMAT

L'EXPOSITION DES SOLUTIONS POUR CHANGER D'ÉPOQUE

RETROUVEZ LA PROGRAMMATION SUR WWW.SOLUTIONSCOP21.FR

CLUB FRANCE

Les 10 défis

SOLUTIONS COP21 PARIS 2015

JE M'ENGAGE POUR LE CLIMAT 10 DÉFIS À RELEVER !

Relevez le défi

Grâce aux actions des 100 000 personnes :

20 000 DE CO₂ ÉCONOMISÉES

20 000 DONNÉES DE TRAVAIL DES ENTREPRISES À DES ASSOCIATIONS

LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET À VENIR SUR LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DU REPORTING

Anne GUILLOU, Sous-directrice de
l'intégration des démarches de
développement durable par les
acteurs économiques, [CGDD / MEDDE](#)



RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES DEVELOPPEMENT DURABLE ET TERRITOIRES

3^{ème} année d'application de l'article 225 du
code du commerce

Rapports de développement durable

Anne Guillou

Commissariat Général au Développement Durable

Sous direction de l'intégration des démarches de
développement durable par les acteurs économiques

17 novembre 2015



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDE

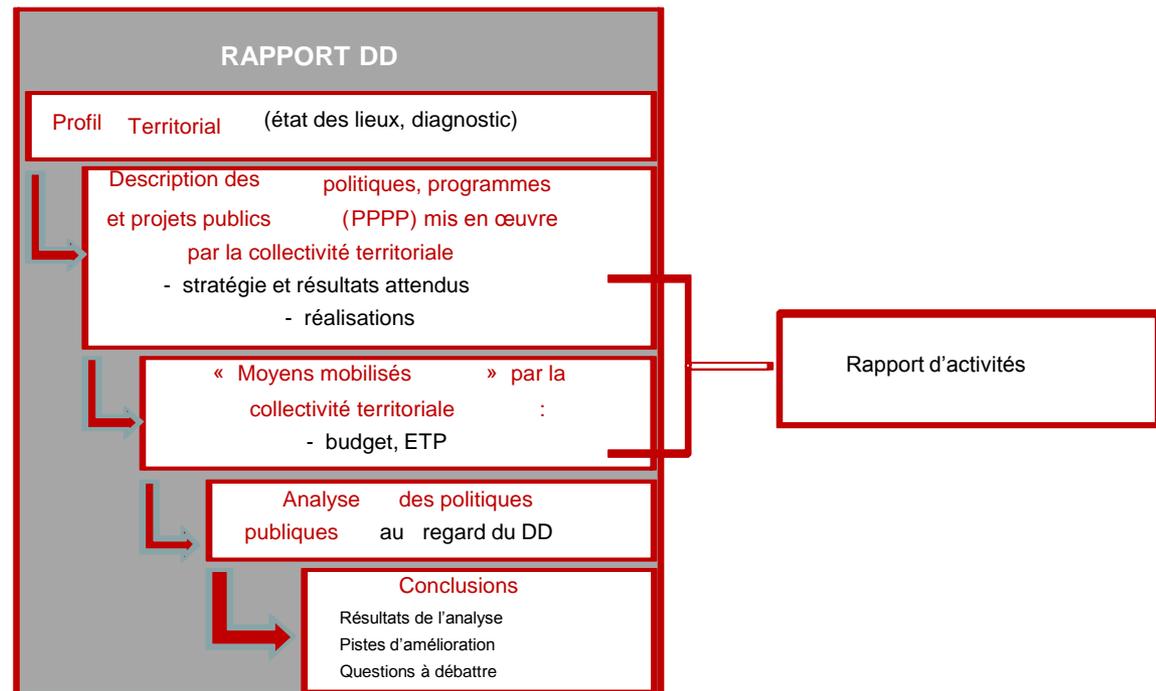
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, ADAPTATION ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Question 1 : Dans quelle mesure la politique publique (ou le programme) ==>	intègre-t-elle (il) dans ses objectifs et moyens ?	impacte-t-elle (il), de manière plutôt positive, neutre ou négative ?	Auto-appréciation du niveau actuel (1 = insuffisant, 2 = moyen, 3 = bon, nc = non concerné)	Question 2 : Comment mieux faire demain ? ==>	Action déjà prévue dans le projet de budget ?
l'amélioration de la connaissance (des émissions de GES, du bilan carbone, de la consommation énergétique)	cadre de la réglementation existante	neutre	n.c.	A partir de 2013, réalisation d'un bilan carbone pour toutes les opérations de renouvellement urbain	oui
la maîtrise des consommations et de la demande en énergie	Projet Ecoquartier ambitieux	positive	3	Critère suisse Minergie prévue dans CCTP des constructions de l'Ecoquartier	oui
l'usage, le développement, l'incitation à l'utilisation des énergies renouvelables			2		non
la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) , notamment par :					
- la prise en compte des GES dans les choix d'aménagement (aménagement d'ensemble, restructuration de quartiers existants) et d'infrastructures			1		oui
- la limitation de l'étalement urbain , l'ouverture d'urbanisation, générateurs de transport routier			3		non
- l'accompagnement vers l'usage de modes de transports moins émetteurs de GES (actions en faveur du report modal, management de la mobilité,...)			2		oui
la prise en compte de l'objectif de réduction des GES dans l' urbanisme et la construction (logements, notamment sociaux, bâtiments collectifs,...)			n.c.		non
l' adaptation au changement climatique (évolution des pratiques face à la gestion des risques naturels, aménagements urbains adaptés au CC, évolution des pratiques agricoles et touristiques, ..)			3		non
le développement de modes de production moins émetteurs de GES			n.c.		non

SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES – RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

Articulation entre rapport DD et rapport d'activités



1E PARTIE :

PRÉSENTATION DES ÉTUDES ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS

Animée par Catherine DECAUX, Comité 21



TROISIÈME ANNÉE
D'APPLICATION DU
DISPOSITIF FRANÇAIS
DE REPORTING
EXTRA-FINANCIER

Bilan et perspectives

Rapport réalisé avec le soutien du Ministère
de l'Écologie, du Développement durable
et de l'Énergie



Présentée par :
Benjamin PERDREAU, AFNOR
Camille SAINT JEAN, ORÉE

Camille SAINT JEAN,
Bathilde FABRE,
ORÉE

Sous la direction de
Benjamin PERDREAU,
Chef de Produit, Département Innovation et
Développement, AFNOR Certification



PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE : MÉTHODE

- **Qui est concerné par l'article 225 en 2015 ?**
 - Entreprises cotées
 - Entreprises non cotées (SA, SCA, SE)
 - Total du bilan ou montant net du CA > 100 millions d'euros
 - Nombre de salariés > 500
- **Echantillon retenu pour l'étude :**
 - 15 dernières capitalisations du SBF 120 (contre 20 en 2013)
 - 20 entreprises cotées plus petites que le SBF 120
 - 35 entreprises non cotées (contre 20 en 2014)



LES ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES

Sections du code NAF	SBF 120	Petites cotées	Non cotées	TOTAL	Représentativité Française
Agriculture, sylviculture et pêche				0	< 4
Industries extractives	1			1	< 4
Industrie manufacturière	4	4	6	14	220
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné			1	1	11
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution			1	1	22
Construction			3	3	58
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1	1	6	8	133
Transports et entreposage			4	4	48
Hébergement et restauration			1	1	12
Information et communication	4	4	1	9	105
Activités financières et d'assurance		4	8	12	309
Activités immobilières	1	2	1	4	65
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4	5	3	12	174
Activités de services administratifs et de soutien				0	20
Santé humaine et action sociale				0	4
Arts, spectacles et activités récréatives				0	9
Autres activités de services				0	< 4
TOTAL	15	20	35	70	1197

MÉTHODE DE L'ÉTUDE

- **Analyse des rapports de gestion 2014 :**
 - Analyse du reporting : quelles informations sont-elles publiées ? Comment ?
 - Examen des 42 items (ou des 29 pour les non cotées) du décret qui ont été déployés en 54 items pour plus de précision.
 - Vérification des informations par un organisme tiers indépendant
- **Trois focus thématiques :**
 - La biodiversité
 - Le changement climatique
 - L'intégration des critères RSE dans la chaîne d'approvisionnement
- **Analyse transversale :**
 - Synthèse globale des résultats
 - Principales évolutions avec le renseignement par item
 - Pistes d'amélioration/préconisation sur le dispositif réglementaire actuel



PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE : MÉTHODE

6 critères d'évaluation

R Quali

R Quanti

R Quanti/Quali

R Partiel

NR Justifié

NR

ANALYSE DES RAPPORTS DE GESTION 2014

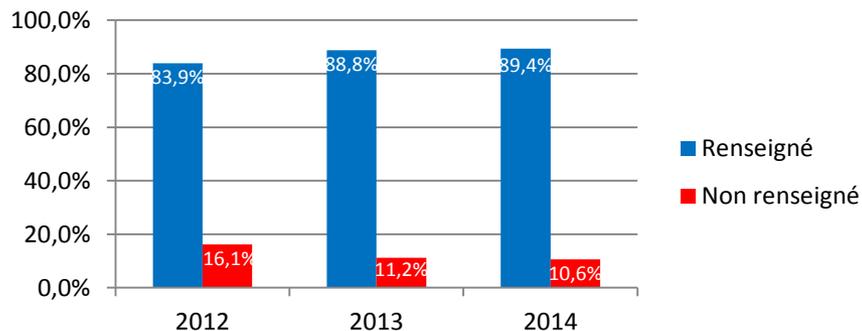
Principaux résultats



- Données des 15 plus petites entreprises du SBF 120

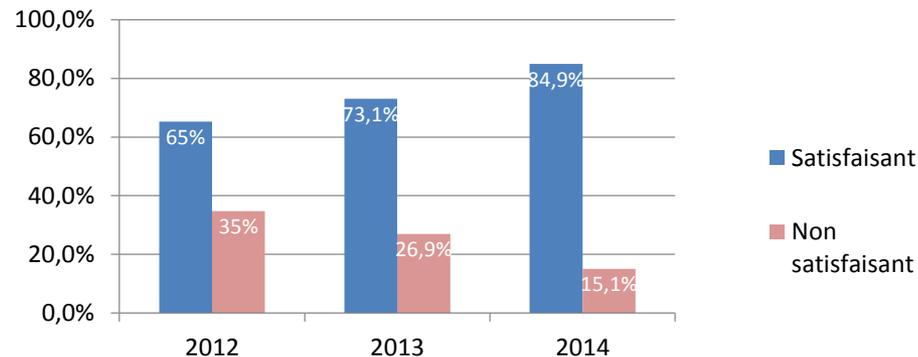
SBF - Rapports de 2012/2013/2014

Données globales : renseigné vs non renseigné



SBF - Rapports de 2012/2013/2014

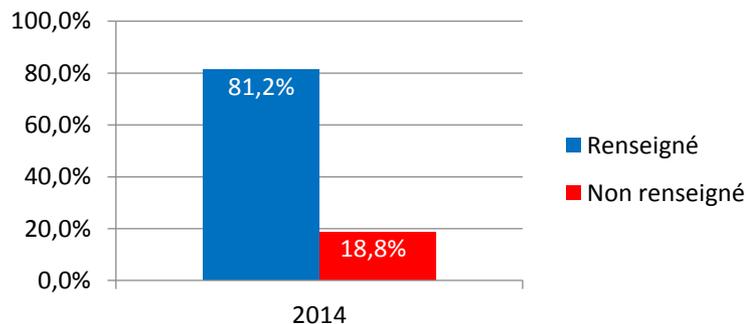
Données globales : satisfaisant vs non satisfaisant



- Données des petites cotées

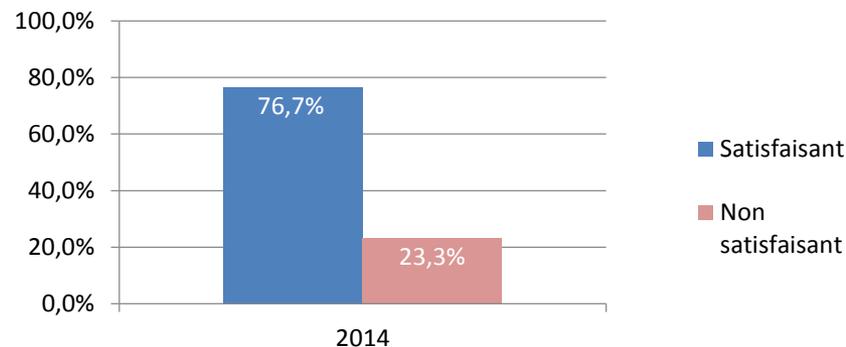
Petites cotées - Rapports 2014

Données globales : renseigné vs non renseigné



Petites cotées - Rapports 2014

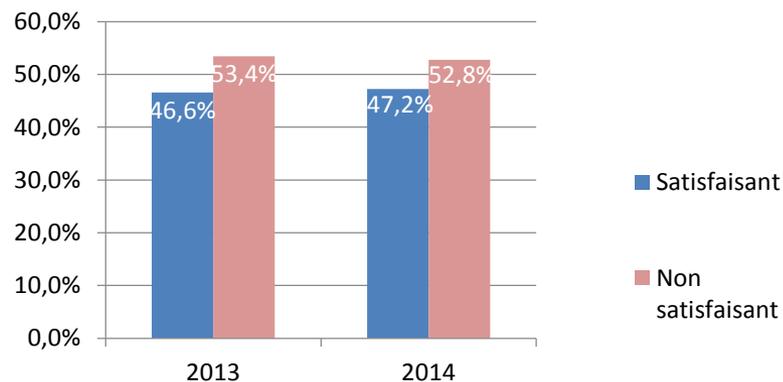
Données globales : satisfaisant vs non satisfaisant



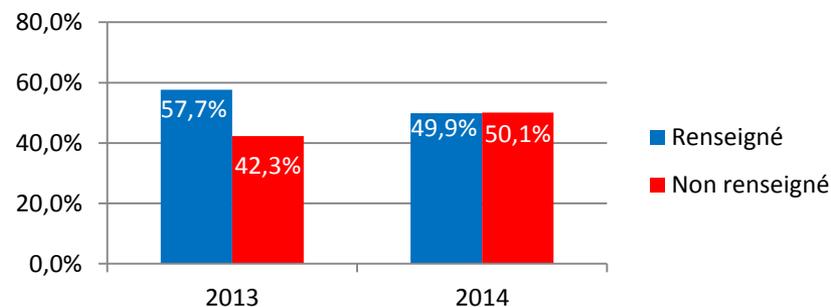
- Données des non cotées

Non cotées - Rapports de 2013/2014

Données globales : Satisfaisant vs non satisfaisant

**Non cotées** - Rapports de 2013/2014

Données globales : renseigné vs non renseigné



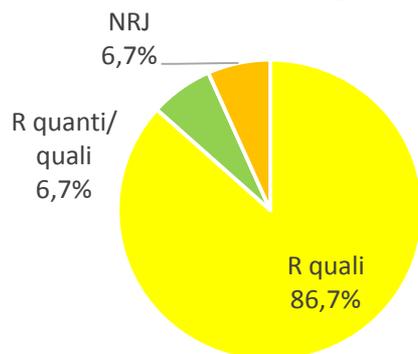
ANALYSE DES RAPPORTS DE GESTION 2014

Exemples d'items
environnementaux et sociétaux

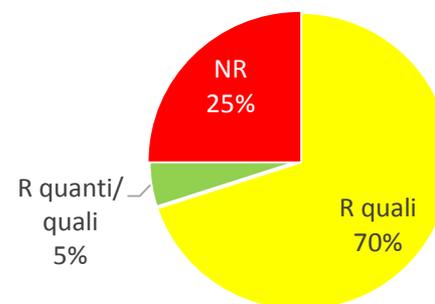


MESURES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

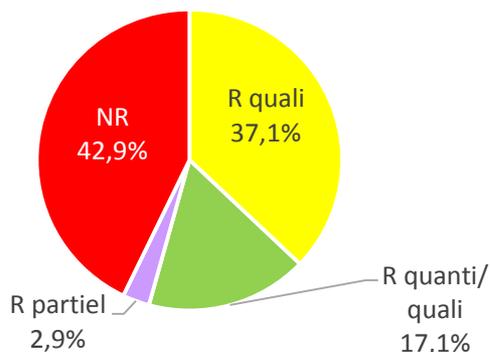
SBF - Mesures pour améliorer
l'efficacité énergétique



Petites cotées - Mesures pour
améliorer l'efficacité énergétique



Non cotées - Mesures pour améliorer
l'efficacité énergétique



Mesure et maîtrise de l'efficacité
énergétique des bâtiments

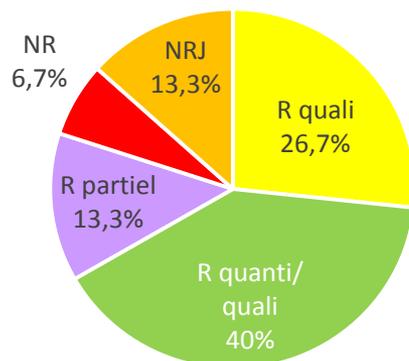
Achat d'équipements basse-consommation

Automatisation des systèmes de
chauffage, éclairage climatisation

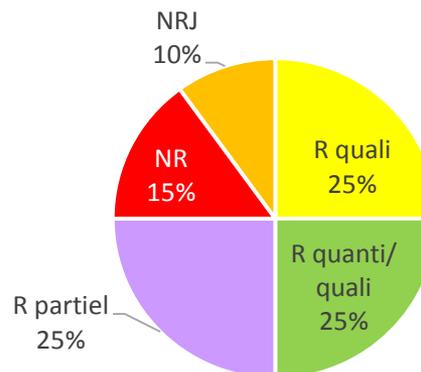
Sensibilisation des collaborateurs
aux économies d'énergie

IMPACT EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

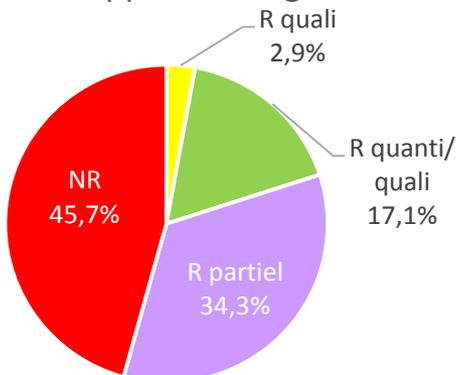
SBF - Impact en matière d'emploi et de développement régional



Petites cotées - Impact en matière d'emploi et de développement régional



Non cotées - Impact en matière d'emploi et de développement régional



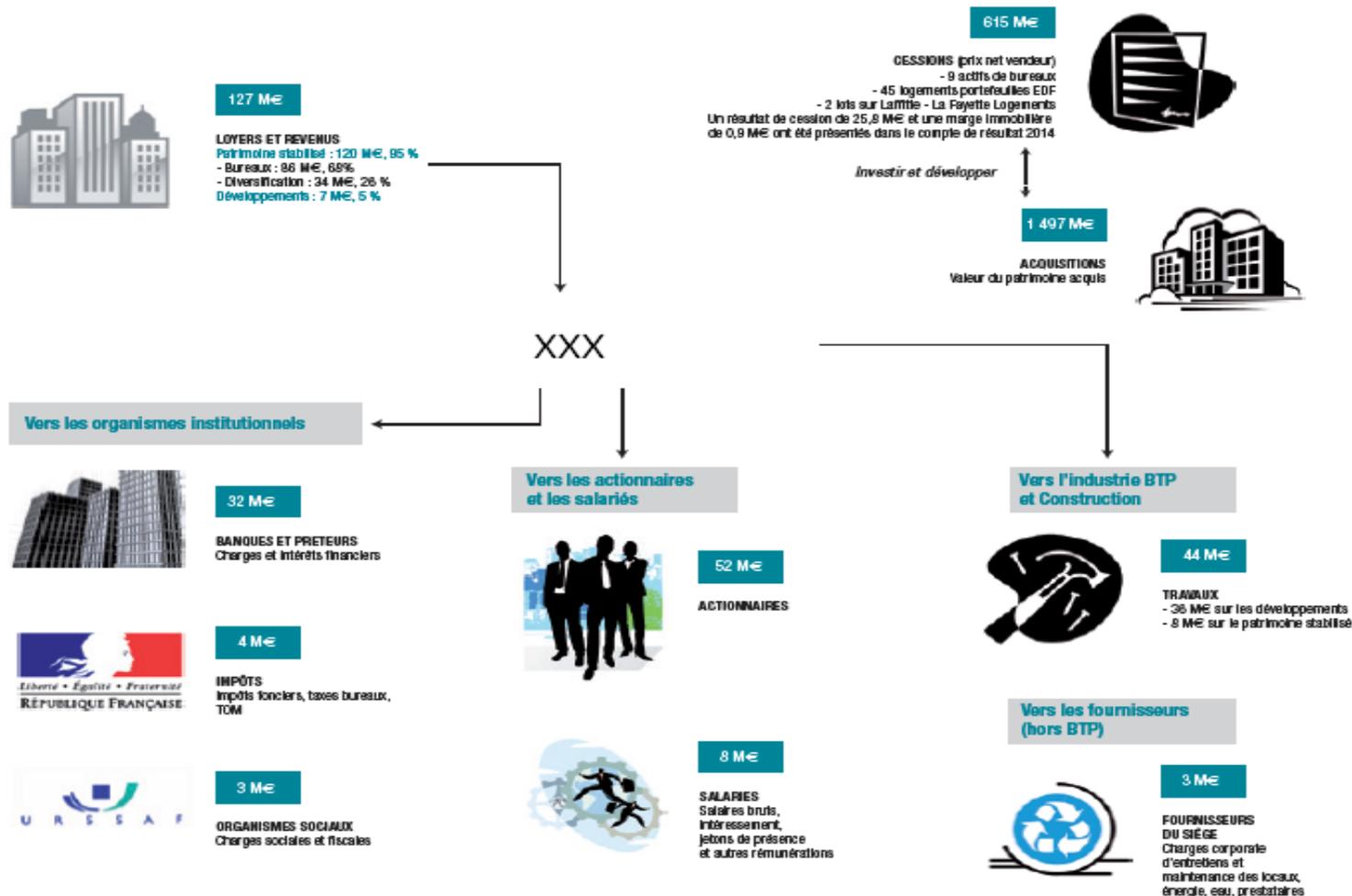
IMPACT EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Principales informations renseignées par les entreprises, parfois complétées par des indicateurs chiffrés :

- Les contributions économiques territoriales : 24% des entreprises ayant répondu à l'item
- La contribution de l'entreprise à la création d'emploi : 23% des entreprises
- Les partenariats pour l'emploi : 14% des entreprises
- L'emploi de collaborateurs locaux : 13% des entreprises
- L'accompagnement des PME/TPE/ETI : 11% des entreprises
- Des informations relatives aux fournisseurs et sous-traitants : 10% des entreprises
- Les investissements solidaires : 6% des entreprises



Contribution directe de la société XXX à l'activité économique

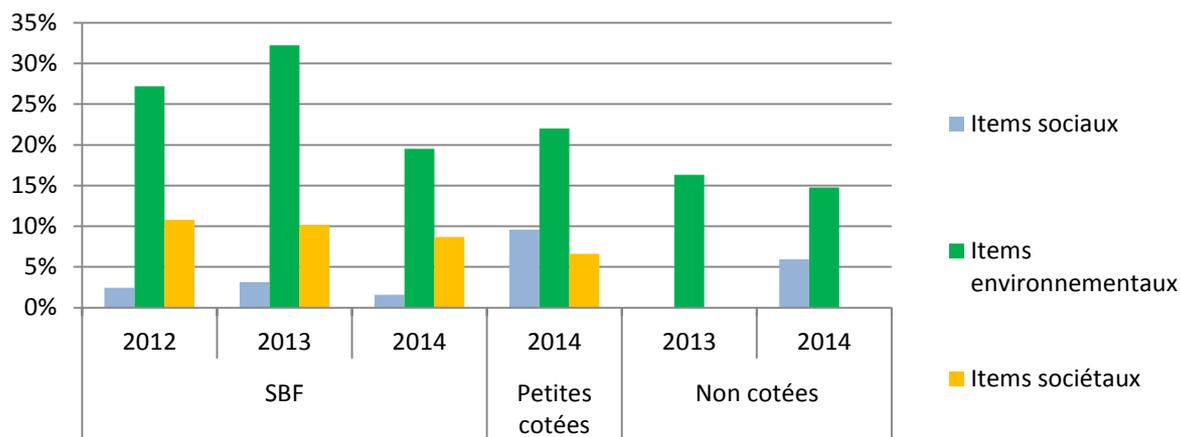


LA QUALITÉ DES RAPPORTS AU DELÀ DES 42 ITEMS RÉGLEMENTAIRES



UTILISATION DU "COMPLY OR EXPLAIN"

Utilisation du "comply or explain" par les entreprises ayant répondu dans les rapports de 2012/2013/2014

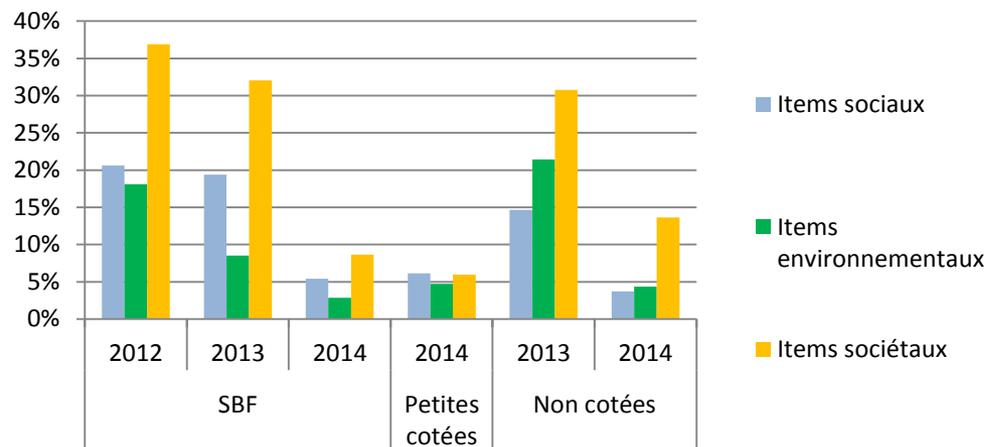


- Majoritairement utilisé par les **petites entreprises cotées** (14% des réponses) contre 10% du SBF 120 et 9% des non cotées
- Principalement les **items environnementaux** (19% des réponses sont de type « NRJ »)

➔ Les entreprises ont moins utilisé le « comply or explain » dans les rapports de gestion de 2014

RÉPONSES PARTIELLES DES ENTREPRISES

Réponses partielles des entreprises ayant répondu dans les rapports de 2012/2013/2014



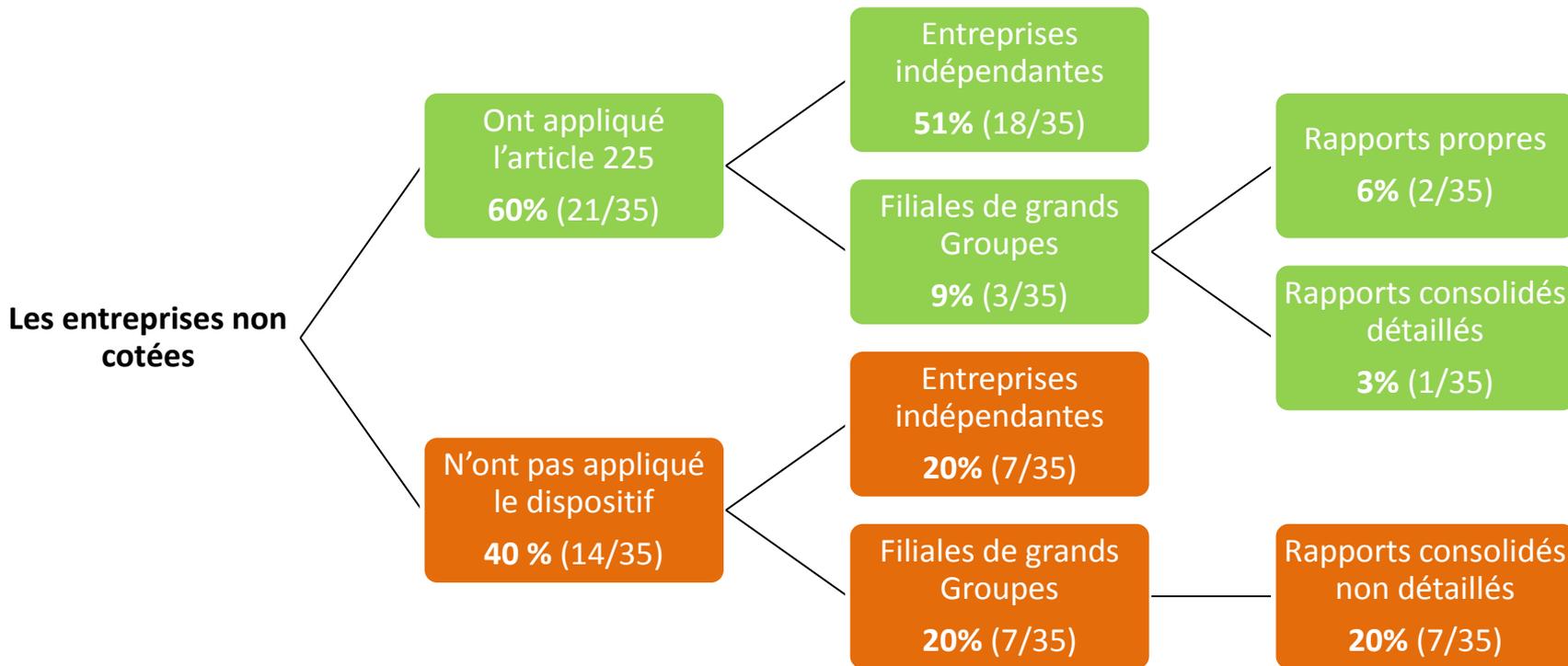
- Principalement les **items sociétaux** (9% des réponses sont de type « R partiel ») contre 5% pour les items sociaux et 4% pour les items environnementaux
- En comparaison des rapports de 2012 et de 2013 : réponses **plus complètes** et **moins « non opposables »** en 2014

➔ Amélioration de la transparence des informations RSE avec le *reporting*



Les entreprises non cotées

➔ Enjeu d'accessibilité des données extra-financières des entreprises non cotées



CAS SPÉCIFIQUE DES ENTREPRISES NON COTÉES

Echantillon de 35 entreprises non cotées

- **La difficulté de transmission et d'obtention des rapports de gestion**
 - Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce ?
 - Nouvelle obligation ?
 - Avis motivé sur la sincérité ?
 - Consolidation des données par les sociétés mères ?
- **Un *reporting* qui va au-delà des 29 items exigés par le décret...**
 - Méconnaissance du décret ?
 - Démonstration d'une bonne volonté et de l'engagement des entreprises dans cette nouvelle démarche ?



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS



SYNTHÈSE ENTRE LES RAPPORTS DE 2012 ET 2014

- Analyse de **5 rapports d'entreprises du CAC 40** de 2012 et 2014
- Analyse de **5 rapports d'entreprises du SBF 120** de 2012 et 2014
- Analyse de **5 rapports de petites entreprises cotées** de 2012 et 2014

Evolution du renseignement des items entre 2012 et 2014 :

- ⇒ Amélioration du renseignement des items
- ⇒ Meilleur renseignement de la part des entreprises du CAC 40 puis de entreprises du SBF 120 et enfin, des petites entreprises cotées
- ⇒ Réponses plus « satisfaisantes » dans les rapports de 2014 que dans les rapports de 2012
- ⇒ Réponses plus hétérogènes des petites entreprises cotées



EN GUISE DE CONCLUSION

Les items les plus imparfaitement renseignés

Items les moins bien renseignés (« NR+R partiel ») (2014)	
Respect des conventions fondamentales de l'OIT *	66,7%
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	58,6%
Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme*	57,1%
Mesures prises pour améliorer le recours aux énergies renouvelables	57,1%
Evolution des rémunérations	55,7%
Impact en matière d'emploi et de développement régional	55,7%
Adaptation aux conséquences du changement climatique*	48,6%

* Item non obligatoire pour les entreprises non cotées



EN GUISE DE CONCLUSION

- Amélioration indéniable de la communication extra-financière des entreprises
- Plus de transparence

Mais ...

- Besoin de clarification des sujets
- Homogénéisation des méthodes
- Manque de précision des indicateurs
- Comparabilité des données entre les entreprises difficile du fait de l'hétérogénéité des secteurs



RECOMMANDATIONS AUX ENTREPRISES

- Intégrer une **analyse de matérialité** dans les rapports
- **Renseigner** les items, notamment les informations sociétales, **de façon plus précise**
- Permettre la **comparaison de l'évolution des actions dans le temps et celle des données des entreprises entre elles**
- **Détailler les informations par filiales** dans le cas d'une consolidation des données par la société-mère pour être en conformité avec les exigences du décret
- **Mettre à disposition, sur simple demande, le rapport de gestion des entreprises non cotées**



RECOMMANDATIONS À L'OCCASION DE LA TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE (1/2)

- Rendre **plus lisible certains items du décret d'application** de l'article 225 d'avril 2012
- Apporter des **éléments pédagogiques sur le contenu attendu des items** (via un guide par exemple)
- **Prendre en compte les recommandations de la Plateforme Nationale RSE**, transmises au Premier Ministre en juillet 2015
- **Associer les fédérations professionnelles pour déterminer des indicateurs et des méthodes de calcul homogènes et sectoriels => meilleure comparabilité des informations RSE entre les entreprises**



RECOMMANDATIONS À L'OCCASION DE LA TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE (2/2)

- Déterminer et diffuser les **outils appropriés en termes d'analyse de la matérialité**
- Laisser le **temps aux entreprises de s'approprier** les exigences existantes et de maîtriser l'exercice du *reporting*, **avant d'aller vers des approches plus complexes comme le *reporting* intégré**

=> ORÉE réalisera un travail de comparaison des différentes réglementations environnementales exigeant un reporting extra-financier pour les entreprises, leurs périmètres d'application, leur compatibilité afin de produire un **livre blanc de préconisations** pour le Ministère de l'Ecologie





Analyse des rapports des collectivités adhérentes au Comité 21, et mise en perspective avec les entreprises

Elise Gaultier, responsable Prospective et développement

Plan de la présentation

1

Introduction : Contexte et panel de l'étude du Comité 21

2

Question de forme : Comment se présentent les RADD des collectivités ?

3

Question de fond : Que révèlent-ils de l'appropriation et l'action des collectivités sur les finalités du développement durable ?

4

Mise en perspective du reporting des collectivités



Plan de la présentation



Introduction : Contexte et panel de l'étude du Comité 21



Observer, accompagner, valoriser le reporting

- ✓ Numéro Infos 21 dédié aux RADD des entreprises chaque automne depuis 2001, aux collectivités et établissements d'enseignement supérieur depuis 2011
- ✓ Des rendez-vous et des publications bisannuelles
- ✓ Une expertise auprès de la Plateforme RSE
- ✓ Des revues par les pairs

Le compte-rendu de la rencontre sur le Reporting du 24 octobre 2013 est en ligne !



Dans le prolongement de la journée organisée en 2011 autour de l'évaluation des stratégies de développement durable des collectivités et des entreprises et de la publication de son numéro spécial d'Infos 21 sur le reporting, le Comité 21 a proposé un après-midi d'échanges autour de la thématique : *Du rapport de développement durable au rapport intégré... vers un rapport de territoire ?* Plus de 120 personnes ont pu échanger concrètement avec les intervenants (Marion Dorel, ETD ; Sylvain Lambert, PwC ; Patrick Jolivet, Utopies ; Nicolas Delange Ernst and Young ; Bertrand Janus et Sandra Dante, Total ; Patrick d'Humières, Institut RSE ; Yann Babut et Yves Despeyroux, Conseil régional du Nord Pas de Calais ; Tristant Klein, Ministère de l'Ecologie) sur le bilan des rapports développement durable en 2013 pour les collectivités territoriales et les entreprises après la mise en oeuvre des articles 255 et 225 de la Loi Grenelle 2. [Télécharger le compte rendu.](mailto:boudard@comite21.org) Isabelle Boudard - boudard@comite21.org

Infos 21
lettre d'information du Comité 21
Spécial Rapports de développement durable n°144

FOCUS
Rapports de développement durable : bilan, perspectives et futurs souhaitables

Chaque année, le Comité 21 se livre à l'écriture des rapports de développement durable de ses entreprises et collectivités adhérentes. Une année de travail de dialogue et d'entraide. Une année de réflexion sur les stratégies et les actions à mettre en œuvre pour améliorer les performances et les pratiques. Les rapports de développement durable sont donc le fruit de ce dialogue et de ce travail commun. Ils sont le reflet de la culture d'entreprise et de la manière dont les dirigeants et les salariés se mobilisent pour répondre aux enjeux de développement durable. Ils sont aussi un outil de communication et de transparence. Ils permettent de rendre compte de la manière dont les entreprises et collectivités gèrent leurs ressources humaines, financières, matérielles et immatérielles. Ils sont enfin un outil de dialogue et de concertation avec les parties prenantes. Ils sont le fruit d'un processus de dialogue et de concertation qui se déroule tout au long de l'année. Ils sont le fruit d'un processus de dialogue et de concertation qui se déroule tout au long de l'année. Ils sont le fruit d'un processus de dialogue et de concertation qui se déroule tout au long de l'année.

Actualités des adhérents

- Rapports développement durable Entreprises
 - Aéroports de Paris (ADP)
 - AIRFRANCE-KLM
 - AREVA
 - BOUYGUES CONSTRUCTION
 - CAISSE DES DÉPÔTS

3 questions à ...

Sébastien Baudou, Interim Director Sustainability Reporting, SANDERCO, OYO

The Global Reporting Initiative (GRI) Sustainability Reporting Standards (SASB) are the most widely used comprehensive sustainability reporting standards in the world. They help companies and organizations to measure, manage and disclose their sustainability performance. GRI has been working with the IASB to develop a set of sustainability reporting standards for the energy sector. This set of standards will be published in 2014 and will be used by companies in the energy sector to report on their sustainability performance. This set of standards will be published in 2014 and will be used by companies in the energy sector to report on their sustainability performance.

Obligations légales liées au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales

➤ **Article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010**

[le premier élu] présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

➤ **Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011**

Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

« Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

« — le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

« — le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

« Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

« Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. »

Le cadre de référence des collectivités pour le reporting

Les cinq finalités du développement durable

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les cinq éléments de démarche :

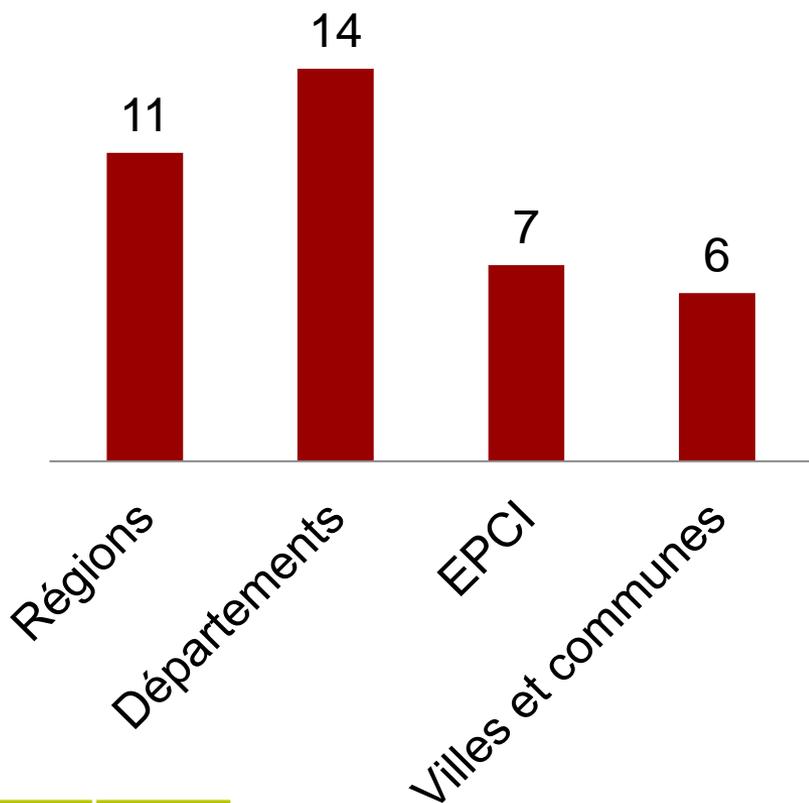
- organisation du pilotage,
- participation,
- transversalité,
- évaluation
- amélioration continue

Les objectifs des RADD pour les collectivités

Légal	Circulaire	Guide conseil	En allant plus loin ...
Etre présenté aux élus			Etre utile aux élus, aider à la décision
Améliorer la situation en matière de DD			
Rapporter la situation en matière de développement durable	Fournir de l'information par souci de transparence Amorcer le dialogue avec les citoyens (<i>seuls acteurs cités!</i>)		Dialoguer avec les citoyens, les autres échelles de territoire, les partenaires publics et les acteurs socio-économiques locaux
	Montrer la prise en compte des éléments de démarche dans le fonctionnement , les actions et les politiques Montrer la prise en compte et l'impact des politiques et actions sur les finalités	Mobiliser les services de manière exemplaire (au vu des cinq éléments de démarche) Compléter le rapport d'activités avec un regard neuf	Devenir le rapport d'activités

Un panel représentatif des échelles de collectivités...

38 collectivités



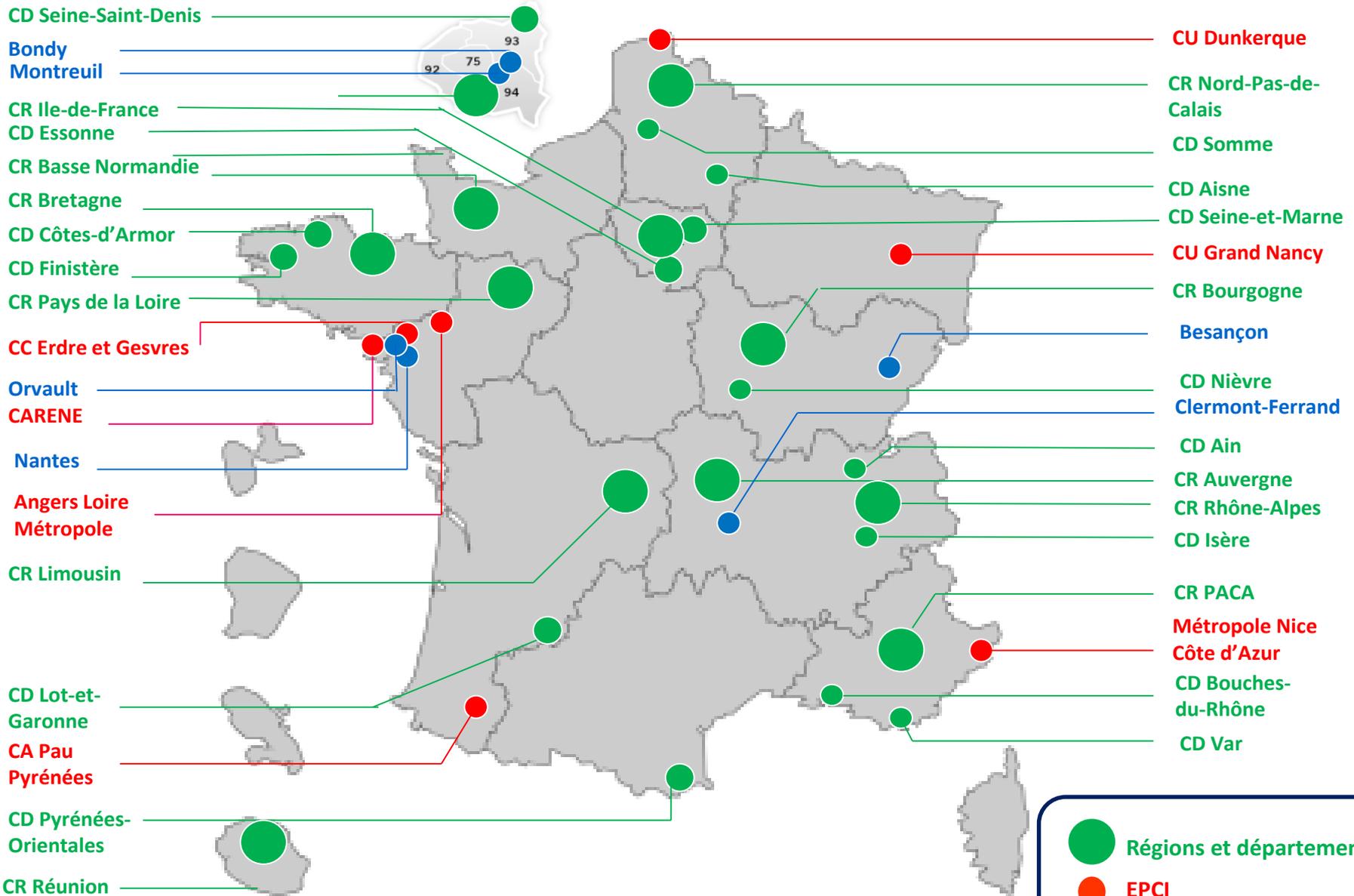
Dont 2 rapports volontaires

(en Loire-Atlantique):

- Communauté de communes Erdre et Gesvres
- Orvault



... et des 13 nouvelles régions



● Régions et départements
● EPCI
● Commune

Source: Comité 21, 2015

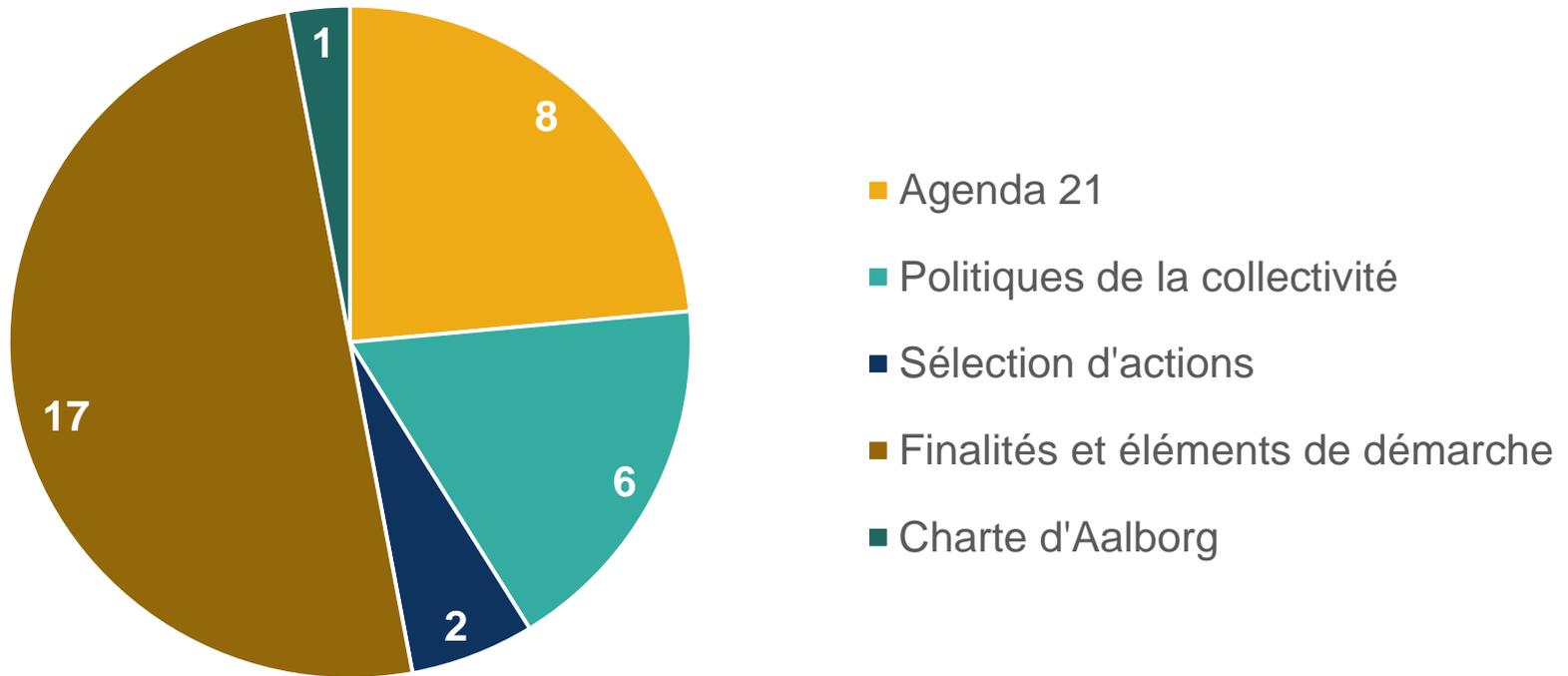
Plan de la présentation



Question de forme : Comment se présentent les RADD des collectivités ?

Un exercice de plus en plus personnalisé par les collectivités

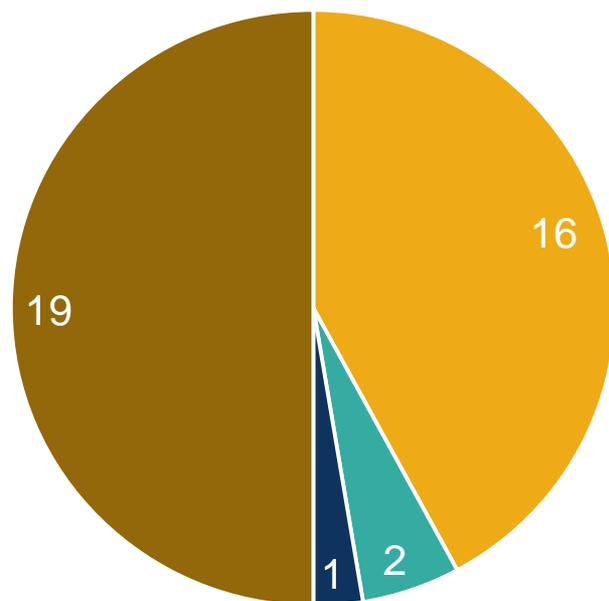
Plan adopté



+ 16 rapports fournissent un point d'avancée de leur PCET

Une implication politique en question

Prise de parole



- ... du premier élu ou élu délégué
- ... de l'élu et du DGS
- ... du DGS seul
- pas de prise de parole

Un faible dialogue avec les parties prenantes externes

Deux exceptions :

- Conseil régional d'Ile-de-France
- Conseil départemental du Finistère



Lucas Poulain, directeur général adjoint de l'Association de Velleux

« Tout ce qui va dans le sens d'une dématérialisation est bénéfique »

C'est fait cinq ans que notre association parcourt de aides de la Région nous en demandons en moyenne une par an, principalement pour des projets de mise aux normes et de rénovation de nos établissements dans le domaine médico-social. Globalement, l'instruction des dossiers fonctionne bien, évidemment.

on nous demande un certain nombre de pièces administratives, mais c'est inutile si au regard des montants des subventions qui nous sont allouées. On ne peut pas partir de l'ourlet administratif de ce point de vue-là. La simplification des démarches est quelque chose de positif : tout ce qui va dans le sens d'une dématérialisation des procédures est bénéfique.

On pourrait toutefois franchir un cap supplémentaire, à l'ensemble des organismes instructeurs de nos dossiers, qu'il s'agisse de l'État ou des collectivités locales, pourraient centraliser les informations dans un même dossier informatique. Cela éviterait par exemple d'avoir à fournir plusieurs fois des éléments que nous avons déjà transmis. ■



Aurélie Boutevrou, Mairesse Aître-Néso

« Des marchés publics plus accessibles aux TPE-PME »

ont évoluté. Nous avons, par exemple, rempli notre dossier de candidature directement par voie électronique sur le portail concerné. Tout n'a pas été facile au début puisque nous avons rencontré quelques soucis techniques, mais il faut reconnaître que la hotline dédiée, qui a été mise en place pour cette expérimentation, nous a permis d'obtenir assez facilement et rapidement les réponses dont nous avions besoin de la part de nos interlocuteurs à la Région. Au final, cette procédure informatisée est plutôt pratique : en effet, grâce au seul numéro de Site à remplir, cela réduit sensiblement le nombre d'informations qui sont généralement demandées aux entreprises. Cela nous fait donc beaucoup moins de documents à envoyer. ■

Maïmouna Moukoko, Présidente de l'Association Parlement européenne des jeunes

« Une intervention salutaire »



En tant que présidente de l'association Parlement européen des jeunes, j'ai sollicité le médiateur de la Région. Notre réclamation portait sur les modalités d'envoi de documents nous permettant d'obtenir une aide régionale. La démarche est en fait assez simple : nous avons complété notre dossier directement en ligne puis j'ai été demandé de récapituler notre demande par e-mail. Le litige en question a pu être solutionné en quelques mois. Durant cette période, nous avons régulièrement échangé avec le médiateur afin de lui apporter des précisions sur certains points ou pour nous tenir au courant de l'avancée de notre dossier. Cette intervention a été salutaire : sans cette subvention - que nous avons finalement obtenue -, notre association aurait connu de sérieux problèmes financiers ! Au-delà de notre propre cas, cela est aussi rassurant de savoir que des décisions administratives peuvent être réexaminées par une tierce personne. ■

BAROMETRE D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2014

65



▲ Pour assurer la continuité territoriale avec les îles, le Conseil général s'équipe d'un nouveau navire, le *Frémur*. Il répond aux principes de développement durable : plus économe en carburant, pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite, etc.



▲ La diversité du littoral finistérien est un atout majeur. Il faut le préserver des pollutions terrestres et marines.

16

l'ambition de la mer et du littoral

Le Conseil général participe à l'élaboration d'une stratégie pour la mer et le littoral

L'Assemblée des départements de France a confié la mission nationale Mer et Littoral à Philippe Grosvalat, président du Département de Loire-Atlantique, en avril 2013. Objectif : proposer une stratégie

pour constater la complexité des problématiques liées à la mer et au littoral. De par l'importance de son littoral côtier, la démographie croissante des territoires littoraux, les spécificités économiques, les problématiques environnementales telles que le risque de submersion marine, le Finistère est un département où la mer occupe une place particulière.

Le 20 juin 2014, les travaux de la mission ont été restitués lors d'une journée d'échanges qui réunit près de 300 participants. À cette occasion, 144 propositions d'actions concrètes ont été présentées.

Ils en parlent...

Claudy Lebreton,
Président de l'Assemblée des départements de France

”

La gestion efficiente des littoraux et de la mer est l'exemple parfait de ce que doit être la transition écologique; une économie maritime forte et respectueuse des milieux naturels, une prise en compte efficiente des problématiques sociales et la reconquête de la biodiversité.



Des indicateurs pour se situer dans le temps

Des indicateurs suivis dans le temps pour la **Métropole Nice Côte-d'Azur**

	Indicateurs	2011 (ex -CU)	2012	2013	2014 (au 30/06/14)	Perspectives et/ou observations
G E S	Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire métropolitain (Téq CO ₂) / Emission GES par habitant (Téq CO ₂) [année de référence 2010]	NC	3,4 M / 6,3	NC*	NC*	Objectif : -20% d'ici 2020 *Nouveau bilan GES prévu en 2015
	Emission de GES de la collectivité (Téq CO ₂) (année de référence 2010)		0,17 M			
	Emission de GES des transports (Téq CO ₂) (année de référence 2010)		1,2 M			

Des indicateurs suivis dans le temps pour la **Région Bretagne**

Indicateur N°2 [II.1] Niveau d'accueil des jeunes les moins qualifiés	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Prévision 2014
Nombre de jeunes peu qualifiés (niveau infra IV) accueillis en ML	43 247	44 245	45 363	48 948	49 371	49 000
<i>Proportion des jeunes femmes</i>	49,5 %	50,4 %	49,8 %	48,3 %	48,1 %	
Part des jeunes actifs (niveau infra IV)	52 %	53 %	48 %	52 %	52 %	52 %



Des indicateurs pour se situer dans l'espace

Des indicateurs comparés avec le Département et la Région dans le rapport de **Bondy**

Tableau 1 Indicateurs de dépassement des valeurs limites

NO2 (valeur limite 40 µg/m ³ en moyenne annuelle)	Commune Bondy	Département Seine-Saint-Denis	Île-de-France
Nombre d'habitants affectés	2000	336000	3017000
Superficie cumulée (km ²)	2	39	214
Longueur de voirie concernée (km)	13	266	1753

PM10 (valeur limite 40 µg/m ³ en moyenne annuelle)	Commune Bondy	Département Seine-Saint-Denis	Île-de-France

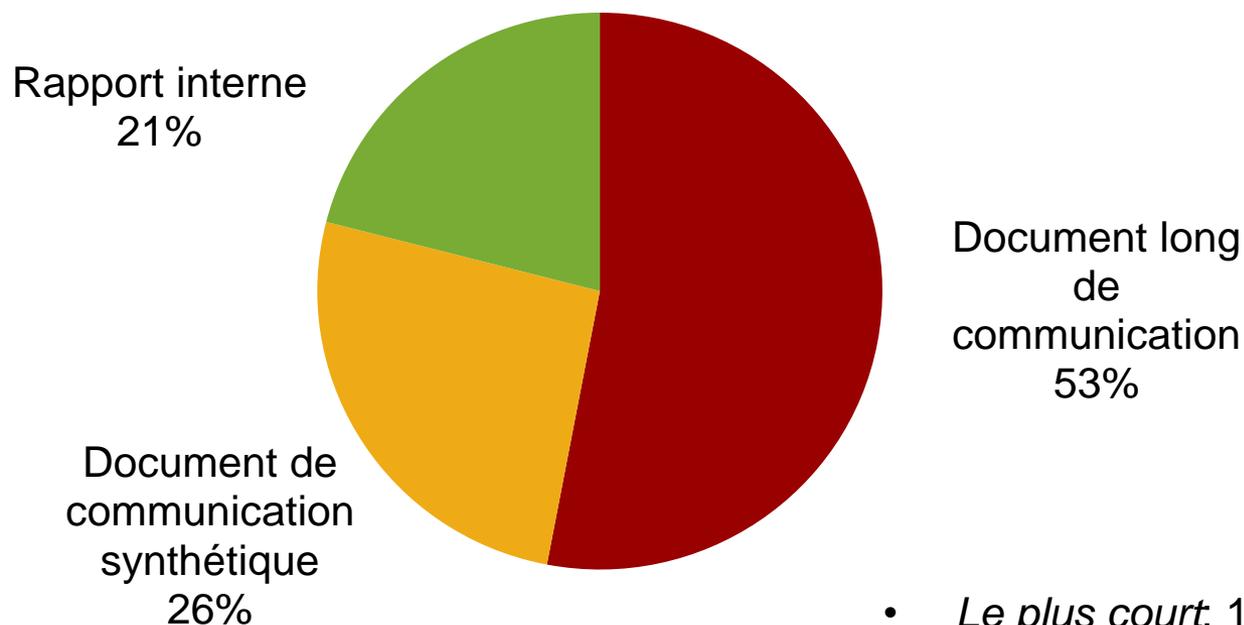
Le Département des Côtes-d'Armor compare sa situation avec la moyenne nationale



NB: hors de notre panel, Rennes Métropole compare ses résultats avec ceux de ses agglomérations paires, dans son Barométropole annuel.

Encore une recherche d'exhaustivité

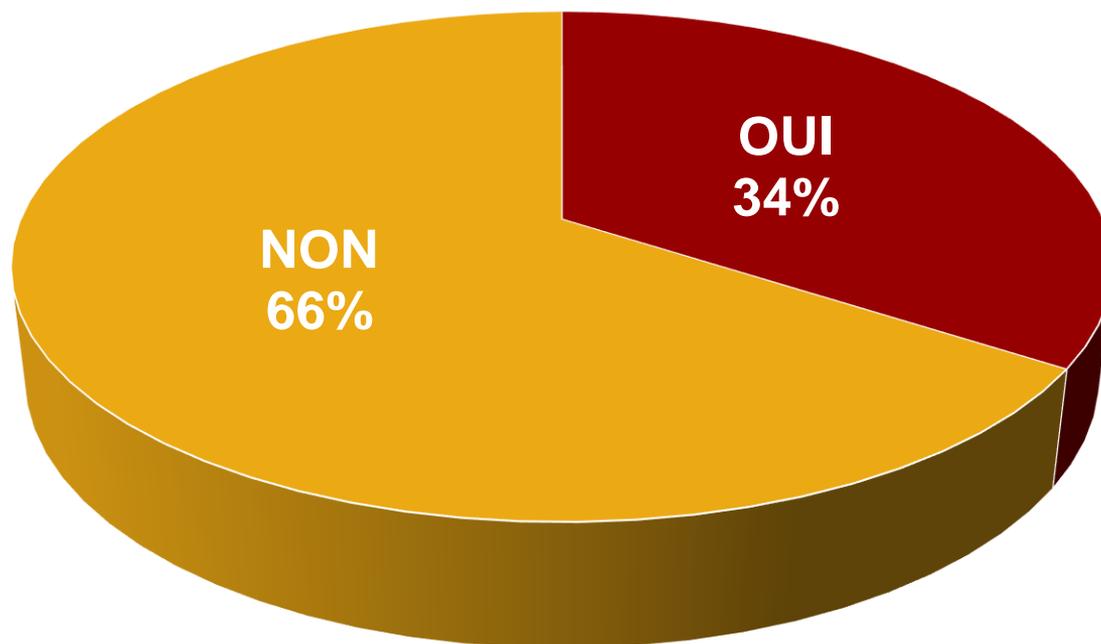
Forme du rapport



- *Le plus court*: 12 pages
 - *Le plus long*: 366 pages
- 66 pages en moyenne**

... mais les collectivités ont encore tendance à négliger les perspectives d'amélioration !

Des pistes d'amélioration citées ?



Encore un cap à passer pour le reporting !

Année 1
(2011)

Rapport – Conformité (contrainte ?!) légale

- inventaire à la forme parfois très minimaliste ou façon « catalogue »

Rapport – Diagnostic

- présentation de la situation du territoire au regard du développement durable en se confrontant au cadre de référence et / ou à la loi

Années 1, 2,
3

Rapport – Communication publique

- occasion de faire savoir ce que fait la collectivité dans ses politiques et son fonctionnement interne (au-delà du développement durable!)

Rapport – Suivi

- occasion de structurer un dispositif de reporting interne autour d'indicateurs clairement définis et suivis dans le temps

Années 3, 4 et
ultérieures?

Rapport – Stratégie

- outil d'aide à la décision, capable de relier les politiques entre elles et renforcer leur cohérence entre elles et vis-à-vis du DD.

Rapport Evaluation

- outil de mesure de l'impact des politiques publiques sur la durabilité du territoire, avec une dimension participative

Rapport – Outil de dialogue avec les habitants, les parties prenantes, les territoires de la collectivité.

Progression dans l'appropriation de
l'exercice

Source :
Comité 21,
2014



Plan de la présentation

3

Question de fond : Que révèlent les rapports sur l'appropriation et l'action des collectivités autour du développement durable ?

Toutes les finalités sont traitées de manière équilibrée

Finalité	Nombre de pages	Nombre d'indicateurs
la lutte contre le changement climatique	9	8
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	7	8
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	8	7
l'épanouissement de tous les êtres humains	7	7
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	7	7



* Moyenne estimée d'après un sous-panel de 16 rapports

... Avec des tendances selon l'échelon territorial

- Les **Régions** reportent particulièrement sur les modes de consommation et de production, ainsi que sur la cohésion sociale et territoriale.
- Les **Départements** fournissent le plus d'indicateurs (8 à 11 par finalité), notamment en matière de Cohésion, Epanouissement et Production et consommation responsable.
- Les **EPCI** renseignent plus d'indicateurs que les autres échelons en matière de Climat et Biodiversité (11 en moyenne).
- Les **Villes** ont le moins d'indicateurs : à l'exception de la biodiversité (8 indicateurs en moyenne), elles ne fournissent que 3 ou 4 indicateurs sur les 3 dernières finalités.



Les éléments de démarche en action

Évaluation

- **Recherche et consolidation des indicateurs**
 - en interne,
 - au niveau du territoire, en partenariat avec les autres collectivités locales (Bretagne, Nord-Pas de Calais)
- Elaboration et utilisation d'un **guide méthodologique pour l'évaluation des projets**
- **Notation extra-financière** : marginal !
- **Bilans intermédiaires** des politiques

Les éléments de démarche en action

Amélioration continue

1.2 - Les axes de progrès

Dans le cadre de cette démarche externe, **trois axes de travail et de progrès** sont poursuivis :

*Axes de progrès
du **Conseil**
Départemental
des Pyrénées
Orientales pour
ses politiques
publiques*

- **Axe 1 - Affirmer la position du Conseil Général en tant que partenaire incontournable en matière de DD au niveau régional**
 - Participation active du Département à différentes instances régionales pilotées par la DREAL et la Région sur le développement durable (Comité technique régional des Agendas 21, Comité régional des Agendas 21, Comité de suivi du Grenelle).

- **Axe 2 - Soutenir techniquement et financièrement les acteurs du territoire dans les démarches pilotes de DD**
 - Création de dispositifs financiers pour aider les collectivités locales dans des projets innovants,
 - Soutien des démarches territoriales portées par les Pays et le PNR en lien avec le développement durable,
 - Création et animation du Comité Départemental de Développement Durable en tant que lieu d'échanges et de mutualisation d'expériences à destination des collectivités.

- **Axe 3 - En tant que financeur, inciter les acteurs du territoire à s'engager dans une démarche de développement durable**
 - Mise en place de critères d'éco-conditionnalité des aides,
 - Réajustement de certains dispositifs pour aider à la prise en compte du développement durable dans les projets.



Les éléments de démarche en action

Pilotage et transversalité

- **Mission Développement durable**
- **Comité de pilotage** dédiés à la stratégie DD (Agenda 21, PCET) avec les élus
- **Groupe Projet DD** composé de représentants des directions dédiés à la stratégie DD
- **Comités de référents**
- **Organisation de visites de services**
- **Partage d'informations avec les acteurs du territoire**
- **Organisation de formations communes entre agents publics et partenaires**
- **Convergence et cohérence entre les schémas**



Les éléments de démarche en action

Participation

- **Outils** (CD Pyrénées-Orientales) :
 - d'informations (intranet, lettres d'infos, *etc.*)
 - de concertation (boite à idées, enquêtes)
 - Co-construction (ateliers de travail)
- **Participation de bénéficiaires dans l'élaboration des politiques**
- **Rendre l'administration plus transparente et améliorer ses relations avec l'utilisateur** (notamment via les technologies numériques et les démarches qualité de relation usagers)

A retenir !

Acquis et pistes d'amélioration pour ce quatrième exercice

- Moins d'inventaire, plus de choix affirmés dans les priorités stratégiques et opérationnelles
- Une évaluation à conforter autour des objectifs précis et d'indicateurs pertinents et dans une trajectoire d'amélioration continue : la capacité des collectivités à travailler ensemble sera décisive
- Un contexte 2014 qui a pesé sur la capacité des collectivités à se projeter : élections, réforme territoriale, projets de lois très discutés au Parlement
- Un contexte financier difficile... étonnamment caché !



Plan de la présentation

4

Mise en perspective du reporting des collectivités

Le reporting est-il au diapason des attentes légales ?

- **Loi Grenelle 1 :**

OUI des actions, voire des stratégies bien structurées sur le bâti, l'agriculture bio, l'énergie, les déchets, la biodiversité, le cadre de vie et la santé.

MAIS un retard sur le sujet du transport de marchandises, au moment où la logistique urbaine explose !

- **Loi Grenelle 2 :**

OUI les PCET et RADD sont des outils de mieux en mieux maîtrisés et utilisés, la cohérence entre les schémas s'améliore.

MAIS l'adaptation au changement climatique et la prise en compte des risques ne sont pas suffisantes au regard des enjeux actuels.

➤ ***Pour les lois Grenelle : des objectifs bien avancés, des thèmes appropriés. Mais les collectivités sont-elles à la hauteur des enjeux ?***



Le reporting est-il au diapason des attentes légales ?

Les lois de 2014 et 2015 : de nouveaux défis pour le reporting et la stratégie DD des collectivités !

- Loi NOTRe et loi MAPTAM : sauf de rares cas de région, peu d'évocation de ce contexte de mutualisation / rapprochement / fusion
- Loi de transition énergétique du 18 août 2015 : des efforts poursuivis le bâti, les transports propres, les EnR. L'émergence de la lutte contre les gaspillages. L'économie circulaire encore invisible...
- Projet de loi « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » et ses grands principes autour de la gouvernance de l'eau (comités de bassin et Agences de l'eau), le principe de solidarité écologique et la séquence « Eviter compenser réduire », la lutte contre les pollutions lumineuses nocturnes)

Entreprises et collectivités : des thèmes communs ou complémentaires

Entreprises

- ✓ Une attention très forte portée aux **salariés** à travers : l'égalité hommes femmes, la pérennisation de l'emploi, santé et sécurité , les valeurs , la formation continue sur les métiers
- ✓ Un **dialogue PP** original
- ✓ La **certification** pour crédibiliser et maintenir l'engagement
- ✓ **L'innovation technologique**, notamment liée à l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration de la gestion des ressources

Collectivités

- ✓ le bien-être **salarié** et l'égalité professionnelle
- ✓ **maitrise énergétique**
- ✓ **alimentation**
- ✓ moteurs pour **l'engagement de toutes les parties prenantes** : établissements scolaires, autres collectivités, entreprises (PME sur la RSE), citoyens et jeunes
- ✓ virage **numérique**
- ✓ **économie collaborative**
- ✓ **coopération internationale**

En conclusion : un dialogue à construire autour du reporting

- Imaginer des correspondances dans les données et le récit
- Le reporting, une base pour le dialogue et l'action afin de bâtir, mettre en œuvre et contribuer ensemble au projet de territoire durable

Collectivités, que se passe-t-il dans votre région en matière de développement durable et comment pouvez-vous y contribuer ?

Entreprises, que se passe-t-il dans vos régions d'implantation en matière de développement durable et comment pouvez-vous y contribuer ?

2^E PARTIE : PRÉSENTATION DES 3 FOCUS 2015, ILLUSTRÉS PAR DES TÉMOIGNAGES D'ENTREPRISES ET DE COLLECTIVITÉS

Animée par Nathalie BOYER, ORÉE



RAPPEL : DEUX CADRES DE RÉFÉRENCE POUR LE REPORTING

Entreprises

Article 225 de la loi Grenelle II

⇒ Rapport de gestion devant inclure **des informations à caractère social, sociétal et environnemental** (42 items)

- Changement **climatique** : « les rejets de gaz à effet de serre » et « l'adaptation aux conséquences du changement climatique »
- Mesures prises pour préserver ou développer la **biodiversité**
- **Achats** : « la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux » et « l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale »

Collectivités

Article 255 de la loi Grenelle II

⇒ Rapport sur la contribution de leurs politiques publiques aux **cinq finalités** du développement durable

- la lutte contre le changement **climatique** ;
- la préservation de la **biodiversité**, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables (dont les **achats** responsables).

FOCUS BIODIVERSITÉ



Entreprises

- Moins d'entreprises ont renseigné cet item tout type d'entreprise confondu
- 27% des entreprises admettent avoir un **impact sur la biodiversité**
- **Réponses des entreprises aux impacts sur la biodiversité** : actions de veille, actions de suivi, actions directes, actions indirectes (partenariat, mécénats)
- Mise en place d'une **politique, stratégie biodiversité** : 6% des entreprises

Collectivités

- Les **EPCI proposent le plus d'indicateurs** : 11 en moyenne (suivi des départements : 9).
- Le suivi de documents réglementaires : trame verte et bleue, schémas régionaux de cohérence écologique, Schéma départemental des ENS, SAGE
- **Des actions reflétant les compétences des quatre échelons territoriaux** : éducation chez les communes et CD, gestion des ENS chez les CD, atlas des départements et des communes, documents de planification des CR et EPCI, financement de projets par les CR

ET VOUS ?



LES 5 FINALITES DU DD	QUESTIONS A SE POSER POUR SAVOIR SI UNE ACTION REpond AUX FINALITES DU DD	OUI	NON
Modes de production et de consommation responsables	Action qui permet à la collectivité de faire appel à des prestataires responsables ?		
	Action qui favorise des achats responsables par la collectivité ?		
	Action qui permet à la collectivité de mieux utiliser certains produits ?		
	Action qui fournit un service aux usagers favorisant la consommation responsable ?		
	Action qui fournit un service aux consommateurs limitant leur impact sur l'environnement ?		
Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère	Action qui permet de diminuer la consommation d'énergie ?		
	Action qui permet de diminuer les émissions de Gaz à effet de serre?		
	Action qui permet d'améliorer la qualité de l'air ?		
	Action en lien avec : le transport / les déplacements, le bâti, l'énergie, le chauffage, les déchets de manière directe ou indirecte ?		
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Action en lien avec les milieux naturels (prairies, forêts, lande, tourbière, haies, mare...) ?		
	Action en lien avec les ressources naturelles (matière première minérale telle que l'eau ou les minerais, matière première vivante telle que la viande ou le blé, matière organique fossile telle que le pétrole ou le gaz, source d'énergie) ?		
	Action en lien avec des produits polluants ?		
	Action en lien avec le changement climatique ?		
	Action en lien avec des espèces envahissantes ?		
Epanouissement de tous les êtres humains	Action qui agit sur les biens et services essentiels aux êtres humains : eau, nourriture, santé, éducation, logement, cadre de vie ?		
	Action qui agit sur l'accès à la culture ?		
	Action en lien avec la démocratie et la participation des parties prenantes ?		
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Action qui agit sur le partage des richesses ?		
	Action qui renforce les liens entre les hommes, les usagers, les partenaires ?		
	Action qui améliore la solidarité, les échanges, entre plusieurs territoires, rues, quartiers, communes, départements, régions, pays ?		
	Action qui permet de l'intergénération ?		

LES 5 ELEMENTS DE DEMARCHE DU DD	QUESTIONS A SE POSER POUR SAVOIR SI UNE ACTION PREND EN COMPTE LES ELEMENTS DE DEMARCHE DU DD	OUI	NON
Participation de la population et des acteurs	Participation au moment de l'élaboration et/ou mise en oeuvre et/ou suivi et/ou évaluation		
	Modes d'information et de concertation transparents		
	Formation des participants		
	Réponse rapide du service pilote/animateur aux questions et sollicitations des acteurs		
Organisation du pilotage	Portage politique au plus haut		
	Création d'instances		
	Portage technique aux différents niveaux		
	Représentativité au sein des instances		
	Rôle clair des instances		
Transversalité de la démarche	Prise en compte des impacts dans divers domaines		
	Prise en compte d'enjeux multiples		
	Intégration dans d'autres projets en place et/ou articulation et/ou cohérence		
	Transversalité dans les méthodes de travail (coordination entre les services notamment)		
Evaluation	Evaluation à chaque phase du projet		
	Participation des partenaires au choix de la méthode d'évaluation		
	Conception d'une méthode, documents renseignés, analyse, restitution		
Amélioration continue	Amélioration de la situation initiale en fonction des retours des acteurs		
	Objectifs clairs et précis, chiffrés au mieux		
	Amélioration des méthodes de travail, des méthodes de participation, des méthodes d'évaluation, de l'organisation de la décision		

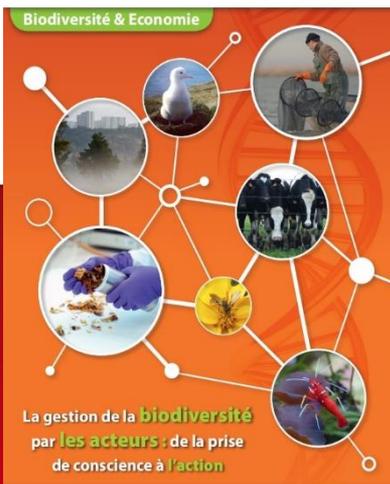


FOCUS BIODIVERSITÉ : EXEMPLE D'OUTILS



Pour mesurer et agir

Entreprises

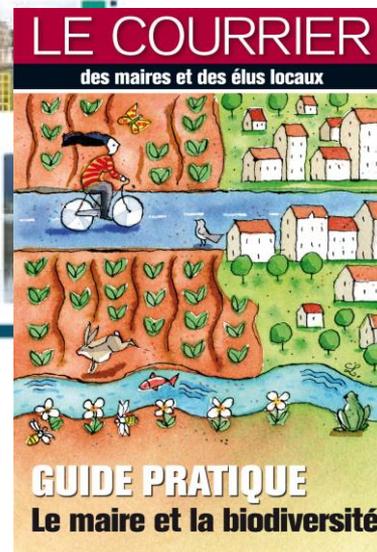


Collectivités



Indicateurs de biodiversité
pour les collectivités territoriales

Cadre de réflexion et d'analyse pour les territoires



Entreprises, territoires et environnement



FOCUS CLIMAT

VOLET ATTÉNUATION / REJET DE GES

Entreprises

- Item « rejets de gaz à effet de serre » mieux répondu que l'item « adaptation au changement climatique »
- Outil le plus utilisé : **Bilan carbone** (Bilan Produit ADEME, gratuit), principalement sur les scope 1 et 2
- **Plan d'action et mesures pour réduire ces émissions** : optimisation des transports, optimisation de l'efficacité énergétique, sensibilisation des collaborateurs (transports en commun, covoiturage) , ...

Collectivités

- L'atténuation plus traitée que l'adaptation à l'intérieur de la finalité climat
- Outil le plus utilisé par les collectivités : le **Plan climat énergie territoire qui s'appuie sur le bilan des émissions de GES** obligatoire
- **Les mesures sont les mêmes que celles des entreprises, et s'inscrivent dans les sujets de la loi sur la transition énergétique** : maîtrise énergétique dans les bâtiments, EnR, report modal, covoiturage et modes doux



FOCUS CLIMAT

VOLET ADAPTATION

Entreprises

- Item non obligatoire pour les entreprises non cotées mais une grande partie y ont quand même répondu
- Peu d'entreprises ont évalué leurs **risques** liés au changement climatique
- Mise en place d'une **politique d'adaptation** : 10% des entreprises
- Difficile à appréhender pour les entreprises : vision de **long terme**

Collectivités

- Une obligation légale, contenue dans la définition du Plan climat de la loi Grenelle 2
- Pas d'indicateurs spécifiques à l'adaptation au changement climatique
- Études de vulnérabilité : en émergence, notamment dans les départements (Côtes d'Armor, Lot-et-Garonne, Var)
- Renforcement des plans de prévention des risques liés aux changements climatiques : inondations, montée du niveau de la mer

ET VOUS ?

The logo for Rte (Réseau de transport d'électricité) features the letters 'Rte' in a stylized, blue, sans-serif font. The 'R' is large and bold, while the 't' and 'e' are smaller and more delicate.

Réseau de transport d'électricité

The logo for Seine & Marne 77 features the text 'SEINE & MARNE' in white, uppercase, sans-serif font, followed by a large, stylized '77' in white. Below this, the text 'LE DÉPARTEMENT' is written in white, uppercase, sans-serif font. The entire logo is set against a blue rectangular background.



FOCUS CLIMAT : EXEMPLE D'OUTILS

Pour mettre en place une stratégie d'adaptation structurée

Les entreprises et l'adaptation au changement climatique

EPE - ONERC

- Qu'est-ce que l'adaptation au changement climatique ?
- Pourquoi les entreprises sont-elles aussi concernées ?
- Comment les entreprises répondent-elles à ce défi ?



Les entreprises et l'adaptation au changement climatique



<http://www.epe-asso.org/presentation-de-la-nouvelle-publication-epe-les-entreprises-et-ladaptation-au-changement-climatique-avril-2014>

Les 4 Guides ADEME sur l'adaptation au changement climatique des territoires :

- « Diagnostic de vulnérabilité »,
- « Stratégie »,
- « Suivre et évaluer »,
- « Indicateurs de vulnérabilité »

http://multimedia.ademe.fr/catalogues/Guides_adaptation_au_changement_climatique/fr/





FOCUS ACHATS RESPONSABLES

Entreprises

Un sujet décliné en 3 items :

1. « la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur RSE »
2. « l'importance de la sous-traitance »
3. « la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux »

Constat : « **la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur RSE** » est le **mieux renseigné** parmi ces trois items.

Collectivités

- La commande publique responsable passe par : les achats, les marchés publics, les délégations de services publics
- La commande publique responsable, un sujet illustrant la finalité « Adoption de modes de production et de consommation responsables » ou illustrant la partie des rapports dédiée à la partie sur « La collectivité exemplaire et responsable »
- Des pratiques encouragées par le Code des marchés publics (articles 5, 6, 14, 15, 53) ... et parfois freinées !
- De rares initiatives de dialogue en amont avec les fournisseurs, car c'est un sujet juridique vu comme délicat par les collectivités



FOCUS ACHATS RESPONSABLES

IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

Entreprises

- **Exemples de réponses** : description des produits, services ou domaines sous-traités (52%), mention d'une utilisation peu significative de la sous-traitance en montant total de la sous-traitance ou le volume des activités sous-traitées (14%)

Collectivités

- Les délégations de service publics non évoquées dans les rapports DD





FOCUS ACHATS RESPONSABLES

PRISE EN COMPTE DE LA RSE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

Entreprises

- Mention de divers **outils** :
 - Outils d'évaluation (37%)
 - Outils de sélection (26%)
 - Outils d'adhésion ou d'engagement (19%)
 - Outils accompagnement (14%)
 - Outils de suivi (10%)
- Peu d'entreprises ont complété ces informations par des **données chiffrées** (nombre de fournisseurs ayant fait l'objet d'un audit RSE ou étant signataires d'une charte éthique)

Collectivités

- Actions des collectivités :
 - Introduction de critères dans trois domaines de commande publique : fournitures, services et travaux
 - Accompagnement d'autres collectivités du territoire et de leurs opérateurs sur ce sujet à travers des groupes de travail (émergent)
- Des critères qui portent sur le respect de l'environnement, la santé, l'insertion handicap, l'emploi local, le développement de filières locales



FOCUS ACHATS RESPONSABLES

ENJEUX RSE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT

Entreprises

- Description de la **politique d'achat et des exigences en terme d'achats** : 16%
- Mise en place d'une **charte achats responsables** : 10%
- **Gouvernance de la fonction et objectifs** intégrant des critères de développement durable : 17%
- **Evaluation des produits achetés** ayant des impacts environnementaux : 25%

Collectivités

- **Adoption en Assemblée délibérante** d'une politique ou d'une charte d'achats responsables : une tendance émergente
- Une démarche élargie aux acteurs locaux avec des groupes, soit pour un processus d'achats mutualisé (Nice Métropole), soit un groupe de travail (Montreuil)
- Des taux d'intégration du DD de plus en plus importants, mais un impact inégalement mesuré

ET VOUS ?



FOCUS ACHATS : EXEMPLE D'OUTILS

Pour mesurer et agir



SOCIALEMENT RESPONSABLE.org
LE SITE DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE ET DES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Flux RSS | Panier d'articles

Connexion SIAE
Inscription à l'annuaire
Mot de passe oublié

Identifiant
.....

Découvrir l'IAE

Je suis acheteur public

Je suis une entreprise

Vous êtes ici : Accueil

L'ANNUAIRE

Consultez l'annuaire national des structures d'insertion par l'activité économique pour trouver un prestataire selon vos critères de sélection !

Recherche avancée



À propos

Le site a été lancé officiellement en mai 2008, à l'occasion de la rencontre territoriale du Grenelle de l'insertion sur "L'achat public et l'insertion" à Besançon.

Lire la suite ici...

Newsletter

Inscrivez-vous à la lettre d'information mensuelle !

Email

Anciens numéros

L'Observatoire
des
Achats
Responsables

www.obsar.asso.fr



AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

PLUS D'INFORMATIONS SUR

WWW.OREE.ORG

CAMILLE SAINT JEAN
CHARGÉE DE MISSION ECONOMIE CIRCULAIRE
ET REPORTING RSE
SAINT-JEAN@OREE.ORG
01 48 24 31 39

WWW.COMITE21.ORG

ELISE GAULTIER
RESPONSABLE TERRITOIRES DURABLES
GAULTIER@COMITE21.ORG
01 55 34 75 27

